

Comparatif des prix du lait

Comparatif des prix du lait



Jusqu'en 2019, l'EMB a publié des informations sur les prix du lait.

Vous trouverez ici les comparatifs du prix de lait :

Mise à jour : Comparatif des prix du lait jusqu'à août 2019

Mars 2018 jusqu'à mars 2019

Août à novembre 2018

Juin à juillet 2018

Février à avril 2018

Novembre 2017 à janvier 2018

Août à octobre 2017

Avril à juillet 2017

Décembre 2016 à mars 2017

Juillet à novembre 2016

Octobre 2015 à juillet 2016

Mars à octobre 2015

Le comparatif des prix du lait de l'EMB a récemment été soumis à une révision, afin d'assurer une meilleure comparabilité des prix du lait payés aux producteurs en Europe. Le nouveau mode de calcul permet de montrer d'une part le prix de base et d'autre part le prix incluant les différentes majorations et déductions propres à chaque laiterie. La valeur standard a été fixée à 4 % de matière grasse et 3,4 % de protéines.

Comment les prix affichés sont-ils calculés et sur quel schéma de calcul le comparatif est-il basé ?

Le nouveau comparatif des prix du lait de l'EMB est composé des éléments suivants :

a) La ligne A montre le prix du lait de base payé par la laiterie pour un kilo de lait standardisé avec 4 % de m.g. et 3,4 % de protéines, sans majorations et déductions. C'est le prix du lait que chaque éleveur reçoit indépendamment des critères de

qualité ou autres critères. Pour ce faire, le volume de lait de l'exploitation en question avec les taux en protéines et en matière grasse qui lui correspondent est converti en un volume théorique que l'exploitation aurait livré sur base d'une valeur standard de 4 % de m.g. et 3,4 % de protéines. Le prix est alors calculé sur cette base.

b) La ligne B affiche en plus la variation de ce prix en pour cent par rapport au mois précédent. À partir de 2016, il sera également possible d'indiquer l'évolution du prix du lait par rapport au même mois de l'année précédente (ici 2015).

c) La ligne C affiche quant à elle le prix du lait pour 4 % de m.g. et 3,4 % de protéines qui a été payé aux exploitations recensées compte tenu des majorations et déductions.

d) La ligne D affiche le prix du lait bio (bonification bio ou prix de base laiterie bio).

Les paiements rétroactifs sont seulement pris en compte à la fin de l'année dans le calcul de la moyenne annuelle. Les prix du lait affichés s'entendent hors TVA.

Il s'agit des paies de lait d'exploitations individuelles ou de leurs laiteries. Les exploitations/les laiteries de chaque pays sont numérotées. Les numéros sont précédés du code du pays en question. Exemple : les exploitations recensées pour la Belgique sont numérotées comme suit : BE1, BE2, etc.